

## Relevé de décisions du Bureau du 30/03/2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont composées de deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de communauté : ce sont des délégations de pouvoir. C'est-à-dire que le Conseil en est dessaisi tant que la délégation est en vigueur.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis.

### Liste des délibérations

**Étaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Étaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU.

**Secrétaire de séance** : M. Yves GUYEN.

**Procurations de vote** : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Fabrice TAILLARD, M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD à M. Benoit VUILLEMIN, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE.

*La séance est ouverte à 18h07.*

## VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Ordre de passage des rapports de la partie décisionnelle : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

### Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

#### **Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

À l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves GUYEN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 16/02/2023, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

#### **Rapport n°2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Mars 2023)**

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par LOGE.GBM pour un montant total de 257 900,00 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1), et MM. René BLAISON (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

### **Rapport n°3 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI**

À l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – chargé de l'action foncière et immobilière qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique</b>
--

### **Rapport n°4 - Soutien 2023 à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) à hauteur de 5 000 € pour son action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°5 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier de Grand Besançon Métropole aux "Entrepreneuriales"**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2022-2023 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **Rapport n°6 - Conférences Open Business CCI 25-70**

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la CCI 70-25 ;
- se prononce favorablement sur la convention avec la CCI 70-25 pour formaliser la participation financière de Grand Besançon Métropole à hauteur de 10 000 € TTC par an pour l'organisation par la Chambre de Commerce Saône-Doubs de 6 conférences « Open Business » sur la période 2023-2025, soit 2 conférences par an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°7 - Attribution de subvention au congrès national « Journée d'Etude du Mouvement (JEM) 2023 » organisé par l'association Poursuivre**

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au congrès « Journée d'Etude du Mouvement JEM 2023 » organisé par l'Association Poursuivre ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°8 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à ESN Besançon - Forum "ça me dit l'international"**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association ESN au titre de l'organisation du forum « Ça me dit l'International ».

*Mme Frédérique BAEHR, conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville**

**Rapport n°9 - Contrat de Ville - Programmation Appel à projets 2023**

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 147 subventions pour les montants suivants :
  - o 2 000 € à l'association d'Aide aux Détenus (2AD)
  - o 600 € et 600 €, 2 000 € et 500 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
  - o 1 000 €, 1 000 €, 2 000 €, 1 000 €, 1 600 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
  - o 3 350 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
  - o 5 000 € à l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
  - o 1 000 € aux Francas du Doubs
  - o 1 000 € à la Tour prends garde
  - o 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
  - o 15 000 € à PARI
  - o 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement
  - o 1 000 € et 500 € à l'ADDSEA SPS
  - o 1 000 € et 500 € au Club Arcade
  - o 1 000 € à l'Association des Autistes de Besançon (AAB)
  - o 1 300 € à Tinternet & Cie
  - o 1 000 € et 500 € au Sporting Futsal Besançon
  - o 1 500 €, 2 500 €, 2 300 € et 5 000 € au Club Sauvegarde Karaté
  - o 2 000 € à l'Association Sportive les Orchamps Palente (ASOP)
  - o 500 € et 500 € à l'Association Sportive des PTT (ASPTT)
  - o 500 € à La Française de Besançon
  - o 1 000 €, 750 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 500 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
  - o 3 000 € à UFOLEP 25
  - o 1 000 € au Dojo Franc Comtois
  - o 1 000 € à l'Olympique de Besançon
  - o 2 000 € à Besançon Académie Futsal
  - o 1 000 € à Palente Besançon Handball
  - o 500 € à l'Association Sportive de Patinage Besançon (ASPB)
  - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
  - o 1 000 € et 1 500 € à Planoise Karaté Academy
  - o 2 000 € à Profession Sport Loisirs

- 500 € et 500 € à Promo Sport Besançon
- 1 500 € et 500 € à Besançon Université Escrime
- 500 € à Vesontio Sports Vacances
- 1 000 € à Besançon Boxe Academie
- 2 500 € au Groupement des jeunes Doubs Centre Foot
- 1 500 € à Passe-Muraille – Centre des arts du cirque
- 3 000 € et 1 500 € à l'Association Na
- 1 200 € à Hôp hôp hôp
- 10 000 € et 2 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
- 1 000 € à l'association Supersenor
- 3 000 € et 6 000 € à l'Association Juste Ici
- 3 000 € à MOVO
- 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)
- 1 000 € et 3 000 € à la Compagnie du Colibri
- 1 000 € au syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo
- 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
- 1 000 € à AC Besançon
- 1 500 €, 2 000 € et 4 000 € aux Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active (CEMEA)
- 4 000 € à la Ville de Besançon – Maison de Quartier de Planoise
- 9 212 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
- 4 626 € à Avili 25 Sinéo
- 11 326 € à BTS Blanchisserie Textiles Services
- 9 670 € à la Blanchisserie du refuge – Association Jean Eudes
- 21 256 € à Intermed
- 1 500 € à Limpio
- 11 442 € au Tri Quingey
- 12 789 € et 15 000 € à Julienne Javel
- 5 174 €, 5 000 €, 16 500 €, 3 000 €, 2 500 €, 7 500 €, 1 500 € au Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux
- 20 543 € au Gare BTT
- 19 446 € aux CDEI
- 9 008 € à Api 25
- 63 000 € à la Régie des Quartiers
- 10 000 € et 15 000 € à Panorama Etude Formations Conseils
- 12 000 €, 26 800 € et 1 750 € à Réussite Emploi
- 15 000 € à l'Ecole de Production
- 8 100 € à la Caisse Solidaire
- 1 858 € à INDIBAT
- 50 000 € à La ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs
- 4 000 €, 7 000 €, 2 500 € et 12 500 € à la Roue de Secours
- 4 000 € à l'ADNA
- 19 361 € à ARIQ BTP
- 6 000 € à la Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon
- 1 000 € à l'association FETE
- 1 500 € à l'ADIE
- 90 500 €, 10 000 €, 3 000 € à BGE Franche-Comté
- 500 € et 1 500 € à Solidarité Femmes
- 1 700 € à l'association Croqu'livre
- 800 € à la Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)
- 5 100 € à Léo Lagrange Centre Est
- 1 000 € à l'Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)
- 1 500 € au Collège Clairs-Soleils
- 1 000 € et 3 500 € à Radio Sud Besançon
- 7 500 € à l'Arc en ciel Orchamps Palente
- 2 000 € à l'association Les jeunes du quartier des Orchamps
- 2 000 € et 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)
- 1 200 € et 1 200 € à l'Association Palente-Orchamps
- 1 500 € et 500 € à Planoise Valley
- 2 000 €, 2 500 € et 500 € à l'ASEP Besançon

- o 2 000 € à Radio campus
  - o 3 000 € à Tambour Battant
  - o 1 800 € au Conseil Citoyen de Planoise
  - o 3 000 € à Miroirs du Monde
  - o 1 200 € à Reflet sur le Monde
  - o 1 500 € à Café Charlie
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

*Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

### **Rapport n°10 - Contrat de Ville - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 3 subventions pour les montants suivants :

- 1 700 € à l'Antenne Petite Enfance au titre du soutien à la parentalité ;
- 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance pour le projet « Cercle d'échange et d'entraide entre parents » ;
- 1 000 € au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs au titre de la « Récup'mobile ».

*Mmes Anne BENEDETTO (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Pascal ROUTHIER (1), et René BLAISON (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

### **Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

### **Rapport n°11 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2023**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à ces associations pour un montant total de 55 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- o 500 € à l'association Les Extra Ordinaires ;
- o 2 500 € à l'association le CAEM ;
- o 2 000 € à l'association Du Goudron et des Plumes ;
- o 10 000 € à l'association Juste Ici ;
- o 3 000 € à l'association Grain D'Pixel ;
- o 3 000 € à l'association Les Voix Intérieures ;
- o 5 000 € à l'association Elektrophonie ;
- o 1 500 € à l'association Tetraktys ;
- o 1 500 € à l'association Les Dimanches d'Avril ;
- o 1 000 € à l'association Loup-Vert ;
- o 1 000 € à l'association Pig Net l'Art Vivant ;
- o 7 500 € à l'association Orgue en Ville ;
- o 7 500 € à l'association Européenne du Festival de Caves ;
- o 9 500 € à l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°12 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avance subvention 2023 à l'école de musique Val Saint-Vitois suite au rapprochement entre l'Atelier musical et l'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et des environs**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution, de manière exceptionnelle, d'une avance de subvention de 10 000 € à l'association Ecole de musique du Val Saint-Vitois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Rapport n°13 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution de subventions - 1ères répartitions 2023**

À l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 11 subventions d'un montant total de 53 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le premier semestre 2023 :

- 10 000 € à la Ville de Besançon pour Vital été,
- 20 000 € à la Team Organisation Marchaux pour la Classic Grand Besançon ous,
- 1 000 € au Football Club Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora'Trail,
- 4 000 € au Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 1 500 € à Entre Temps Escalade pour l'organisation du championnat de France de Para-escalade et du championnat de France de vitesse,
- 8 000 € à l'ASTB pour l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition du Trail des Forts,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour l'organisation du Triathlon Vauban,
- 1 000 € à AC 2000 pour l'organisation du VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour l'organisation des Rives du Doubs,
- 500 € à For'Trail pour l'organisation du Bison Trail.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 04/04/2023

Pour la Présidente,  
Par délégation,  
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON